

Compte rendu de la dernière réunion du conseil d'administration du 17 septembre 2018

co-voiturage

Lors de la dernière réunion du conseil d'administration il a été décidé d'instaurer un tarif pour le covoiturage. Le tarif a été défini comme suit : Nbre de km aller-retour x 0,3€/km /4, puis arrondi. Ce tarif est applicable quelque soit le nombre de passagers.

Si nous utilisons le minibus de la mairie le tarif sera le même.

Séjour pentecôte

Pour le séjour de la Pentecôte nous serons hébergés au Relais du Salagou. Vous pouvez suivre le lien ci-dessous pour plus d'informations

Lien vers le site du relais du Salagou <http://www.relais-du-salagou.com/>

Relais du Salagou - 8 rue des Terrasses - 34700 Solelles du Bosc - France tel: 00 33 (0)4 67 44 76 44

Adhèrent des villages de Gîtes: www.villagesde_gites.fr

Pour l'hébergement vous devez vous regroupez par 2,3 ou 4 le prix de la location étant inchangé à 150€ pour 2 nuits pour un chalet 2/4 personnes.

Il convient de me faire part de votre réservation, le plus tôt étant le mieux. Les repas du soir seront pris au restaurant ensemble, le club se chargeant de l'apéritif. Les petits déjeuners et les pique-niques restent à l'initiative de chacun.

Repas de l'association

Il a été convenu d'organiser un repas dont la forme n'a pas été arrêtée.

Plusieurs possibilités : repas au restaurant, traiteur, ou chacun apporte une part du repas, le club apportant les boissons...

Certificat médical et questionnaire santé

Le certificat médical est valable 3 ans mais néanmoins pour chacune des 2 années suivant sa date de délivrance vous devez remplir le questionnaire de santé.

Il faut toujours avoir un certificat médical de moins de 3 ans pour être assuré.